



RAPPORT SUR LES **O**RIENTATIONS **B**UDGÉTAIRES **2024**

Conseil communautaire du 16 octobre 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	3
2. LE CONTEXTE.....	3
Contexte général.....	3
Contexte local.....	5
3. LES LIGNES D'INFLUENCES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2024.....	6
A) Le programme de stabilité 2021 – 2027.....	7
B) Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (dans l'attente d'une solution d'équilibre auprès de la commission mixte paritaire).....	8
C) Le rapport sur le plafond des dépenses 2024.....	8
4. LA SITUATION FINANCIERE DU GRAND CHAROLAIS.....	9
A) La période 2017–2022 :.....	9
B) Une CAF nette à l'épreuve d'une situation de stress avec un emprunt de 10 millions d'euros :.....	10
C) Une vision anticipée du compte administratif 2023 (au 25/07/2023 : MAJ au dernier moment).....	11
D) Focus sur des variations prévisibles en 2024.....	13
E) L'endettement de la communauté de communes et le profil d'extinction de la dette :.....	15
5 - LES ORIENTATIONS 2024 :.....	16
A) Le projet de territoire, cap vers demain.....	16
B) L'évolution des effectifs du temps de travail et de la formation pour servir le projet de territoire :.....	18
C) La parité femmes hommes :.....	19
D) Les recettes fiscales :.....	20
E) Les recettes, les dotations.....	21
F) Les recettes les produits des services.....	22
G) Les recettes liées aux placements dans l'attente de réemploi.....	22
H) Une projection sur les investissements 2024.....	23
1 - Les investissements en cours.....	23
2 - Les nouveaux investissements.....	24
6 – LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS :.....	25
7 - LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES :.....	25
A) Budget déchets ménagers (023) :.....	25
B) Budget SPANC (31) :.....	27
C) Budget maison de santé (049).....	28
D) Budget lotissement LIGERVAL (056).....	28
E) Budget ZAC des Muriers (64).....	28
F) Budget office du tourisme (72).....	29
G) Budget Port de Plaisance (80).....	29
H) Budget GEMAPI (114) :.....	29

1. INTRODUCTION

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit par renvoi des dispositions de l'article L.5211-36 que dans les EPCI de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

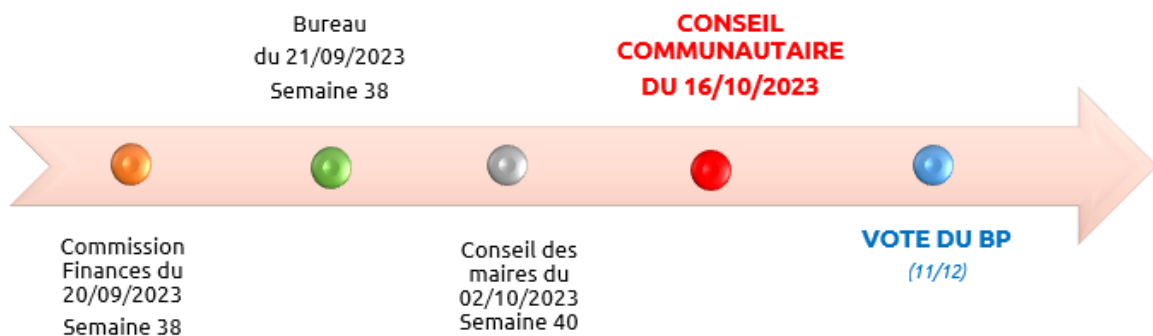
Le débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget 2024 nécessitera d'amender les principes ci-dessus. En effet le budget 2024 se fera sous la nouvelle nomenclature M57. Le délai de 2 mois sera avec cette nouvelle nomenclature de 10 semaines.

Le délai de convocation aux réunions du conseil communautaire au cours des séances qui donneront lieu au débat d'orientation budgétaire et au vote du budget sera de 12 jours afin d'améliorer l'information des élus communautaires.

Le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans les 12 jours qui suivent la séance au cours de laquelle le point du jour est traité.

Le rapport d'orientation budgétaire est transmis aux communes membres de la communauté de communes.

La frise du temps ci-dessous rappelle les principales étapes de la gouvernance qui ont permis d'aboutir au présent Rapport d'orientations Budgétaires (ROB).



2. LE CONTEXTE

Contexte général

Le contexte général a, d'années en années, une importance croissante dans les orientations budgétaires.

Les années COVID de 2020 et 2021 et leurs conséquences économiques ont modifié les repères de la communauté de communes le Grand Charolais.

La guerre en Ukraine depuis février 2022 et ses conséquences énergétiques et économiques n'a pas permis à la collectivité de retrouver une lecture financière et budgétaire apaisée. L'inflation et les hausses sans commune mesure des coûts de l'énergie ont brouillé certaines références.

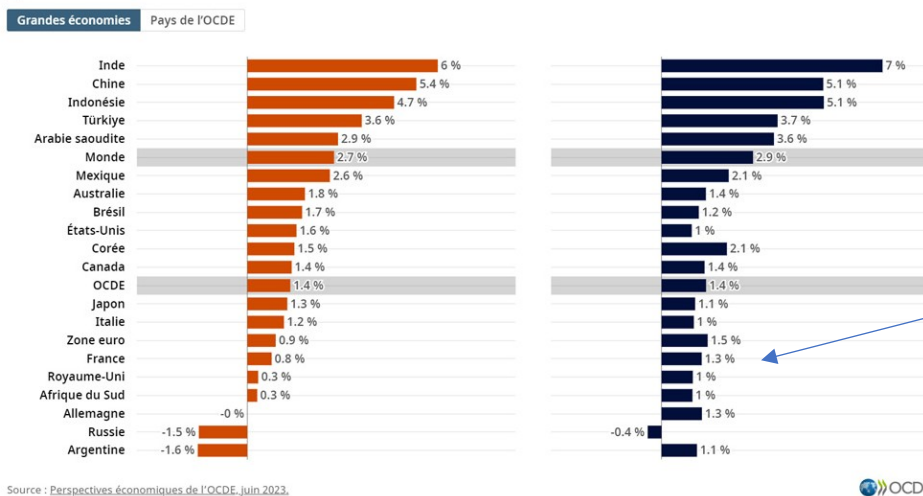
Dans ce contexte général inédit, les analystes économiques de l'OCDE ou de la banque de France recherchent en permanence les indicateurs macroéconomiques les plus fiables pour formuler une prévision la plus précise possible.

Pour les besoins du débat d'orientation budgétaire nous ferons le choix de ne retenir que trois indicateurs macroéconomiques : le taux de croissance, le taux d'inflation, et le taux de chômage.

La croissance du PIB mondial devrait ralentir et passer de 3.3 % en 2022 à 2.7 % en 2023, avant de se redresser légèrement pour s'établir en 2024 à 2.9 %. Pour la France, l'OCDE prévoit un progrès significatif de la croissance.

Projections de croissance du PIB réel pour 2023 et 2024

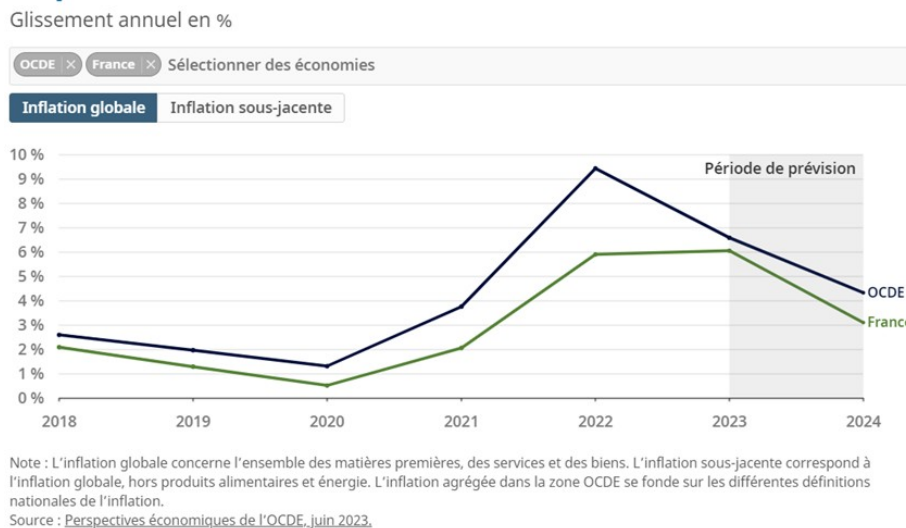
Glissement annuel en %



La croissance en France pourrait s'améliorer en 2024. Cette amélioration pourrait être bénéfique pour le territoire du Grand Charolais et ses entreprises.

L'inflation entre les pays de la zone euro ne devrait s'atténuer que progressivement. La Banque de France anticipe pour notre pays en 2024, dans un contexte d'accalmie sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires un repli de l'inflation à 3 % hors énergie et alimentation.

L'inflation globale a commencé à diminuer, mais l'inflation sous-jacente est persistante



L'inflation 2024 est annoncée à la baisse au regard de l'inflation 2023. Mais les prix resteront haut, notamment avec le retrait annoncé des dispositifs d'amortissement.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

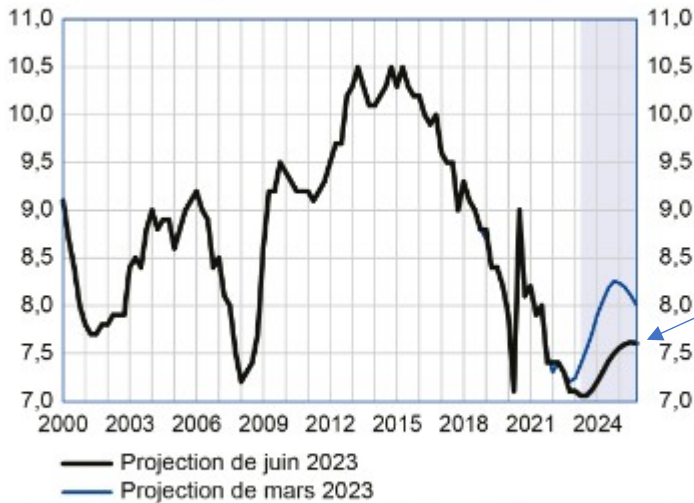
ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_099-DE



Le taux de chômage en France se stabiliserait en 2023 autour de 7,1 %, avant d'augmenter modérément en 2024 (7,4 %) et en 2025 (7,6 %, soit un demi-point en dessous de nos précédentes prévisions - cf. graphique 11).

Graphique 11 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Ce n'est pas encore ce que les économistes signalent comme le plein emploi.

- Néanmoins déjà :
- les recrutements sont plus difficiles.
 - Le coût du travail augmente

Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Contexte local

La préparation du débat d'orientation budgétaire 2024 devra prendre en compte sur le plan local les éléments suivants :

- **Le taux de chômage national comparé aux demandeurs d'emploi en fin de mois pour le Grand Charolais**

Données CVS-CJO Catégorie A	T1 2023	Var. (en %) sur		Part (en %) des			Indicateur de chômage*
		1 Trim.	1 an	Femmes	-25 ans	Seniors	
Autun	5 160	-1,1	-4,1	47,9	13,6	32,6	9,9
Chalon-sur-Saône	5 820	-0,3	+1,9	51,4	13,6	30,6	8,1
Charolles	2 410	-2,0	+0,8	48,1	14,9	37,3	6,8
Louhans	2 010	-2,0	-0,5	51,2	13,4	34,3	6,9
Mâcon	4 060	-2,9	-4,7	49,3	14,3	29,3	7,9
Saône-et-Loire	19 460	-1,5	-1,5	49,6	13,9	32,1	8,1

Attention : cet indicateur est calculé pour apprécier l'importance du chômage dans les arrondissements. Sa valeur n'est pas comparable avec le taux de chômage publié par l'INSEE, qui est la référence pour les analyses départementales.

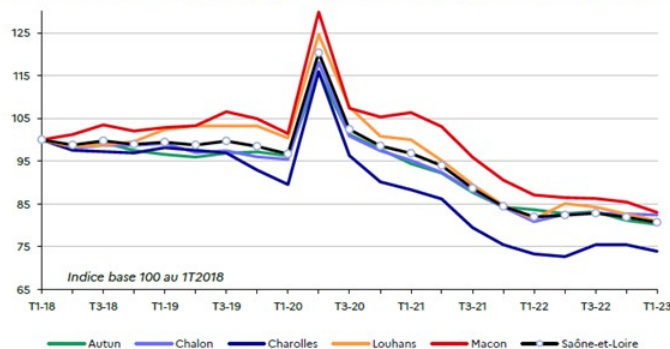
Le taux de chômage du territoire avec 6.8% est légèrement inférieur à la moyenne nationale.

* Indicateur de chômage = DEFM A/Pop. Active 2019

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Calculs des CVS-CJO infra-départementales : Dreetts Bourgogne-Franche-Comté / SESE

Evolution des demandeurs d'emploi de Cat. A par territoire (données CVS-CJO)



- Un vieillissement de la population du Grand Charolais qui peut orienter différemment les actions et les services sur le territoire

Évolution et structure de la population en 2020

Intercommunalité-Métropole de CC Le Grand Charolais (200071884)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	40 609	100,0	40 357	100,0	39 957	100,0
0 à 14 ans	6 510	16,0	6 423	15,9	6 084	15,2
15 à 29 ans	5 747	14,2	5 228	13,0	5 146	12,9
30 à 44 ans	7 261	17,9	6 715	16,6	6 016	15,1
45 à 59 ans	8 807	21,7	8 401	20,8	8 115	20,3
60 à 74 ans	7 215	17,8	8 011	19,8	8 913	22,3
75 ans ou plus	5 070	12,5	5 579	13,8	5 683	14,2

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Les plus de 60 ans représentent 36.50 % de la population du Grand Charolais

- La hausse des taux

Emprunter est devenu beaucoup plus coûteux, y compris pour les collectivités locales et leurs groupements. Le taux moyen des nouveaux crédits souscrits par le secteur public local a triplé, au cours de l'année, pour s'établir à 2,07% selon l'Observatoire de la dette des collectivités locales 2023 (source finance active).



Les taux actuels pour un emprunt de 2 millions d'euros pour une durée de 20 ans se situent aux alentours de 4%.

3. LES LIGNES D'INFLUENCES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2024

La loi de finances pour 2024 est en cours d'écriture. Les informations précises ne seront communiquées qu'au moment où la communauté de communes votera son budget en décembre 2024.

On peut néanmoins anticipée des tendances, qui reflètent déjà le contexte économique présenté plus haut.

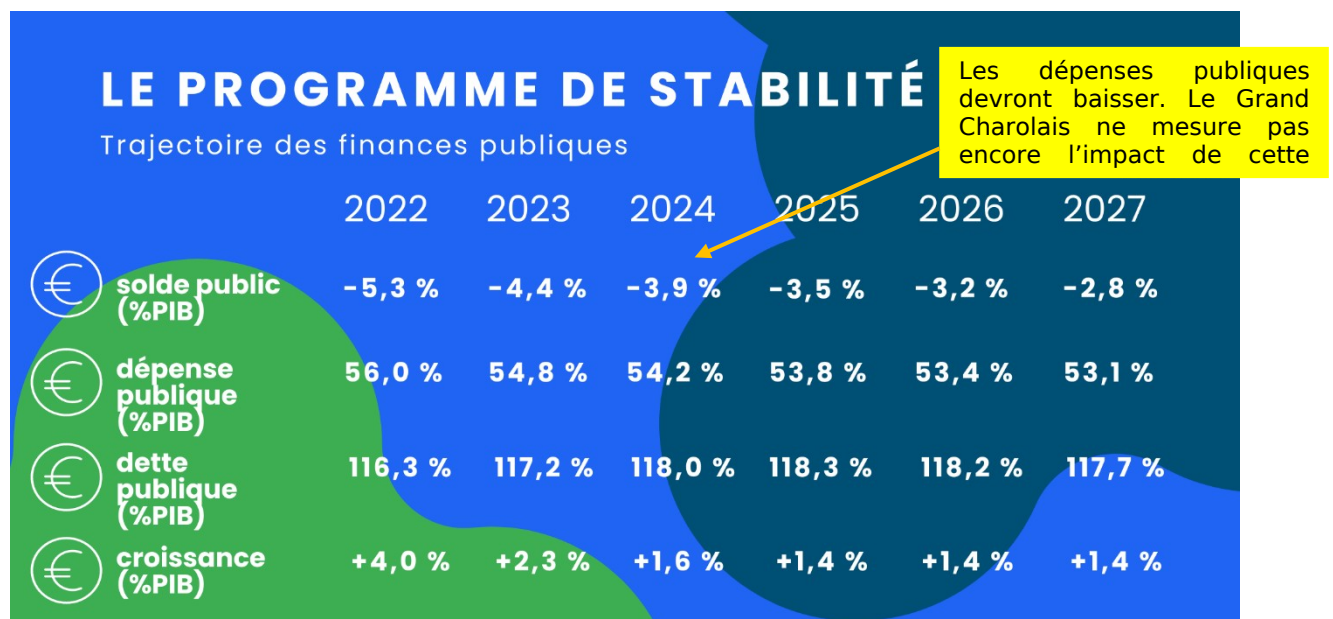
A) Le programme de stabilité 2021 - 2027

Il soumet à la validation des instances européennes un plan de retour à un déficit inférieur à 3 % en 2027

Le programme de stabilité est transmis au Parlement, puis à la Commission européenne avant fin avril. Il est élaboré par la direction générale du Trésor avec la participation de la direction du Budget.

Poursuivre le redressement des finances publiques est son objectif à moyen terme. La trajectoire pluriannuelle présentée dans le programme de stabilité confirme l'engagement du Gouvernement d'assurer une reprise solide de l'activité économique et de soutenir la croissance de long terme tout en rétablissant les finances publiques.

Le rétablissement des comptes publics ne passera pas par des hausses d'impôts, la baisse de la dette publique et une croissance stabilisée à +1.4% assureront le retour du déficit public sous le seuil des 3 % du PIB en 2027.



B) Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027
 (dans l'attente d'une solution d'équilibre auprès de la commission mixte paritaire)

Le texte n'est pas en vigueur, ses modalités d'application ne sont pas connues. Il n'est pas précisé dans le texte adopté par le Sénat en première lecture si les mesures de régulation s'imposeront à notre collectivité.

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales

Article 16

I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. – À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

III. – Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, prévu au II s'établit comme suit :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

IV (nouveau). – Pour l'application du III, les dépenses réelles de fonctionnement sont retraitées des dépenses exposées au titre du revenu de solidarité active, de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, définies respectivement aux articles L. 262-24, L. 232-1 et L. 245-1 du code de l'action sociale et des familles.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement pourraient être limitées. Ici le projet de loi propose 2.5% à périmètre

C) Le rapport sur le plafond des dépenses 2024

L'Etat oriente les politiques d'investissement du bloc

Le rapport sur le plafond des dépenses 2024 énonce (source budget.gouv.fr) :

« En 2024, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 54,1 Md€ hors mesures exceptionnelles. **Le soutien de l'État aux collectivités augmente ainsi, tant en fonctionnement qu'en investissement.**

Principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, **la dotation globale de fonctionnement (DGF) est ainsi reconduite à 26,9 Md€,** montant qui consolide la hausse de 320 M€ intervenue en 2023 à l'initiative du Gouvernement.

Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à un haut niveau de 2 Md€. Ce soutien a été doublé en 2023, avec une nouvelle dotation de 2 Md€, le « **fonds vert** », destiné à accompagner la transition écologique, imputée sur une autre mission budgétaire (« *Écologie, développement et mobilité durables* »). Cette dotation **sera portée à 2,5 Md€ en 2024.**

L'effort d'investissement des collectivités continuera de bénéficier d'un FCTVA dynamique pour un montant total attendu à 7,1 Md€. **Les dotations d'investissement, versées par l'État, atteindront ainsi en 2024 environ 12,5 Md€,** ce qui représentera un quart du financement direct des nouveaux équipements locaux.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_099-DE



La DGF de la communauté de communes continue néanmoins à baisser notamment du fait de la baisse démographique.

Par ailleurs, **les concours financiers de l'État aux collectivités sont appelés à participer au verdissement des dépenses publiques.** Après la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), **la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront à leur tour cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024**, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur respectivement de 25 % et 20 %, soit un soutien supplémentaire à la transition écologique de 0,2 M€.

Dans le même temps, après une progression de 17 M€ en 2023 pour atteindre un niveau de 41 M€, la dotation biodiversité fait l'objet d'une très forte hausse pour atteindre 100 M€ en 2024, conformément aux annonces faites par la Première ministre dans le cadre du lancement de France Ruralités. ».

4. LA SITUATION FINANCIERE DU GRAND CHAROLAIS

A) La période 2017-2022 :

DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2017-2022

Ratio n°9 et capacité de désendettement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DRF	011 CHARGES GENERALES	2 767 860,78	2 576 337,62	2 678 579,36	2 650 768,45	2 783 622,65	3 344 322,47
	012 CHARGES DE PERSONNEL	3 734 781,71	3 941 845,29	4 118 979,23	4 312 816,92	5 047 439,91	5 368 487,12
	014 ATTENUATION DE PRODUITS (Revers. Communes)	10 967 797,98	10 961 887,00	10 642 631,00	10 813 139,99	10 993 699,00	11 200 725,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION	4 665 829,11	4 607 006,52	4 871 097,28	2 855 530,70	3 249 865,66	3 076 056,68
	66 CHARGES FINANCIERES	146 098,19	135 514,63	147 698,45	119 227,74	101 531,53	78 244,97
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 515,13	34 530,31	37 517,00	15 549,33	559 582,10	16 413,72
	TOTAL DRF	22 302 882,90	22 257 121,37	22 496 502,32	20 767 033,13	22 735 740,85	23 084 249,96

Ratio n°7 = Chap. 012/DRF

Ratio de rigidité = (012 + 66 + 16)/RRF

0,17	0,18	0,18	0,21	0,22	0,23
0,19	0,20	0,20	0,22	0,23	0,24

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
RRF	70 PRODUITS DE SERVICES	617 516,24	547 699,61	557 388,87	506 619,82	1 090 116,83	1 278 308,29
	73 IMPOTS ET TAXES	20 277 226,27	20 494 654,64	22 350 211,69	19 874 755,00	19 737 868,27	20 649 320,14
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 004 575,93	3 104 563,27	3 145 326,91	3 587 783,94	4 008 385,60	3 773 698,87
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	28 070,72	51 282,19	48 911,44	44 088,04	44 022,75	61 512,37
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 044,22	30 905,19	67 366,63	35 295,46	42 231,08	284 086,25
	013 ATTENUATION DE CHARGES (Remb U maladie)	126 307,74	73 210,09	112 520,18	98 319,12	120 065,18	105 764,64
	TOTAL RRF	24 121 741,12	24 302 314,99	26 281 725,72	24 146 861,38	25 042 689,71	26 152 690,56

CAF brute	1 818 858,22	2 045 193,62	3 785 223,40	3 379 828,25	2 306 948,86	3 068 440,60
Dettes capital remboursé	667 008,65	854 097,57	948 090,00	946 024,00	732 077,45	705 503,58
CAF nette	1 151 849,57	1 191 096,05	2 837 133,40	2 433 804,25	1 574 871,41	2 362 937,02

Ratio n°9 = (DF réelles + Rbst capital dette)/RF réelles

Capacité de désendettement = Encours dette 31 déc/Epargne brute

L'observation des comptes administratifs juxtaposés permet de lire :

Une CAF nette qui s'apprécie de façon circonstancielle en 2022 (ventes de bâtiments –nouvel emprunt sur 2023 – fraction TVA / CVAE)

Le ration n° 9, mesure en pourcentage la capacité de la collectivité à s'engager sur des projets nouveaux.

Une dette raisonnable qui peut être remboursée en moins deux ans. Les simulations d'endettement portent ce seuil à une fourchette comprise entre 8 et 10 années (manque l'emprunt de 2 000 000 € encaissé sur



B) Une CAF nette à l'épreuve d'une situation de stress avec un emprunt de 10 millions d'euros :

La simulation est construite sur les derniers éléments certains (**CA 2022**) arrondis ou modifiés des éléments connus (exemple emprunt de 2 000 000 €).

La simulation suppose que les dépenses de fonctionnement sont invariantes. Ce postulat permet de mesurer le stress budgétaire induit par une simulation d'emprunt de 10 000 000 € que l'on mobiliserait en une seule fois.

SIMULATION 2024
RESISTANCE AU STRESS BUDGETAIRE D'UN EMPRUNT DE 10 000 000 €
CAF BRUTE - CAF NETTE 2024

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)		BUDGET PRINCIPAL
011	CHARGES GENERALES	3 500 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 370 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS (Revers. Communes)	11 200 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 100 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 106 244,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 000,00
68	PROVISIONS SUR CHARGES	3 000,00
TOTAL DRF		24 296 244,00

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)		BUDGET PRINCIPAL
70	PRODUITS DE SERVICES	1 300 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	21 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 800 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	62 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000,00
013	ATTENUATION DE CHARGES (Remb maladie agents)	100 000,00
TOTAL RRF		26 562 000,00

Mise en situation de stress budgétaire

Emprunt :
 10 000 000 € * 5%
 + emprunt 2 000 000 €
 + charges résiduelles des

Epargne (ou CAF) de gestion <i>RRF - (DRF - intérêts dette)</i>	3 372 000,00
Epargne (ou CAF) brute <i>(épargne de gestion - charges d'intérêts)</i>	2 265 756,00
dettes capital remboursé	1 305 504
Epargne (ou CAF) nette <i>(épargne brute - remboursement capital dette)</i>	960 252,42
Ration n°9 = (DF réelles + Rbst capital dette)/RF réelles	96,38%
Capacité de désendettement = Encours dette 31 déc/Epargne brute	7,50

Le capital nouveau est remboursé par amortissement constant sur une durée de 20 ans

Sous réserve de dépenses et recettes de fonctionnement constantes la CAF nette reste satisfaisante après une situation de stress

La durée de désendettement atteint un niveau qui doit être considéré comme un maximum

C) Une vision anticipée du compte administratif 2023 (au 25/07/2023 : MAJ au dernier moment)

$29\,830\,380 - 1\,086\,289 - 1\,560\,000 = 27\,184\,091 \text{ €}$

Montant réalisation estimé = 26 000 000 € (25.3 M en 2023)

Année 2023 (au 25/07/2023)

Chapitre	Budgetisé	Réalise		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	29 830 380.00 €	21 849 257.99 €	73,24%	7 981 122.01 €	26,76%
011 - Charges à caractère général	4 484 710.00 €	2 547 642.78 €	56,81%	1 937 067.22 €	43,19%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 886 685.00 €	3 294 320.10 €	55,96%	2 592 364.90 €	44,04%
014 - Atténuations de produits	11 104 781.00 €	11 200 725.00 €	100,86%	-95 944.00 €	-0,86%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 086 289.00 €	0.00 €	0,00%	1 086 289.00 €	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 560 000.00 €	0.00 €	0,00%	1 560 000.00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350 000.00 €	2 331 419.76 €	99,21%	18 580.24 €	0,79%
65 - Autres charges de gestion courante	3 210 015.00 €	2 379 372.13 €	74,12%	830 642.87 €	25,88%
66 - Charges financières	106 000.00 €	91 093.91 €	85,94%	14 906.09 €	14,06%
67 - Charges exceptionnelles	21 900.00 €	4 684.31 €	21,39%	17 215.69 €	78,61%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000.00 €	0.00 €	0,00%	20 000.00 €	100,00%

$29\,830\,380 \text{ €} - 3\,260\,755.26 \text{ €} = 26\,569\,624.74 \text{ €}$

Chapitre	Budgetisé	Réalise		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	29 830 380.00 €	28 669 354.93 €	96,11%	1 161 025.07 €	3,89%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 260 755.26 €	3 260 755.26 €	100,00%	0.00 €	0,00%
013 - Atténuations de charges	99 999.74 €	83 681.14 €	83,68%	16 318.60 €	16,32%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 943.00 €	218 914.62 €	81,70%	49 028.38 €	18,30%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 367 864.00 €	229 965.04 €	16,81%	1 137 898.96 €	83,19%
73 - Impôts et taxes	20 924 835.00 €	21 400 438.00 €	102,27%	-475 603.00 €	-2,27%
74 - Dotations, subventions et participations	3 785 588.00 €	3 183 839.38 €	84,10%	601 748.62 €	15,90%
75 - Autres produits de gestion courante	23 395.00 €	12 598.35 €	53,85%	10 796.65 €	46,15%
77 - Produits exceptionnels	100 000.00 €	279 163.14 €	279,16%	-179 163.14 €	-179,16%

Recettes fonctionnement : 26 569 624.74 € (-) Dépenses fonctionnement : 26 000 000 €
= Résultat estimé en fonctionnement 569 624 €

11 383 095 € - 500 000 € * 40% taux de réalisation 2022 = 4 353 238 €

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	11 383 095.00 €	2 612 656.33 €	22,95%	8 770 438.67 €	77,05%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	500 000.00 €	0.00 €	0,00%	500 000.00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	267 943.00 €	218 914.62 €	81,70%	49 028.38 €	18,30%
041 - Opérations patrimoniales	47 000.00 €	46 749.37 €	99,47%	250.63 €	0,53%
16 - Emprunts et dettes assimilées	771 000.00 €	770 583.24 €	99,95%	416.76 €	0,05%
20 - Immobilisations incorporelles	1 294 612.94 €	397 397.04 €	30,70%	897 215.90 €	69,30%
204 - Subventions d'équipement versées	1 109 643.00 €	298 722.35 €	26,92%	810 920.65 €	73,08%
21 - Immobilisations corporelles	4 802 333.06 €	880 289.71 €	18,33%	3 922 043.35 €	81,67%
23 - Immobilisations en cours	2 359 563.00 €	0.00 €	0,00%	2 359 563.00 €	100,00%
27 - Autres immobilisations financières	231 000.00 €	0.00 €	0,00%	231 000.00 €	100,00%

11 383 095 - 1 560 000 * 60% (taux de réalisation 2022) = 5 893 857 €

Chapitre	Budgetisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	11 383 095.00 €	9 060 546.12 €	79,60%	2 322 548.88 €	20,40%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 391 296.12 €	2 391 296.12 €	100,00%	0.00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 560 000.00 €	0.00 €	0,00%	1 560 000.00 €	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 350 000.00 €	2 331 419.76 €	99,21%	18 580.24 €	0,79%
041 - Opérations patrimoniales	47 000.00 €	46 749.37 €	99,47%	250.63 €	0,53%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 281 753.88 €	1 734 588.80 €	76,02%	547 165.08 €	23,98%
13 - Subventions d'investissement	753 045.00 €	555 135.07 €	73,72%	197 909.93 €	26,28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €	100,00%	0.00 €	0,00%
204 - Subventions d'équipement versées	0.00 €	1 357.00 €	0,00%	-1 357.00 €	0,00%

Résultat 2023 estimé R : 5 893 587 € - D : 4 353 238 € = 1 540 349 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_099-DE



D) Focus sur des variations prévisibles en 2024

- Des dépenses d'énergie en hausse

Gabriel Attal, ministre des Comptes publics, a confirmé la disparition du bouclier tarifaire de l'électricité au plus tard à la fin de l'année 2024.

L'année 2024 s'ouvre en matière d'énergie vers une nouvelle année d'incertitude.

Les contrats signés dans le cadre du groupement de commande organisé par le Syndicat Départemental Energie de Saône-et-Loire n'avaient pas été organisés pour prendre en compte une tension violente sur les prix des énergies.

ENERGIE	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Estimation 2023	Prévision 2024
Electricité	190 926 €	129 752 € (Arenh)	523 290 €	343 874 € (Amortisseur)	471 600 € (sans amortisseur)
Gaz	96 451 €	190 570 €	113 847 €	98 155 €*	110 500 €
TOTAL	287 377 €	320 322 €	637 137 €	442 029 €	582 100 €

* La consommation en gaz a été moindre en 2023 en raison de la fermeture du bassin d'hiver à Paray le Monial, l'ajustement des réglages des chaudières gaz des sites, et évidemment le plan de sobriété.

- Evolution des dépenses de voirie de 2022 à 2024

VOIRIE	BP 2022	BP 2023	CA AU 15/09/2023	BP 2024
Travaux chaussée (Fct + Inv) et ouvrages d'art	1 839 680 €	1 839 680 €	1 239 438.64 €	1 839 680 €

Après une baisse des dépenses de voirie en 2023, liée au contexte inflationniste, l'année 2024 ouvrira un retour au volume habituel des dépenses de voirie.

- Le nouveau marché des copieurs

	Ancien marché	Nouveau marché	Economie
Location/trimestre	3 571,20 € TTC	2 544 € TTC	1 027,20 € TTC
Location pour 16 trimestres (soit 4 ans)	57 139,20 € TTC	40 704 € TTC	16 435,20 € TTC

A chaque renouvellement de marchés, les besoins sont redéfinis, les usages sont corrigés pour optimiser les coûts des services consommés.

Le renouvellement des marchés des copieurs illustre la méthodologie employée par la collectivité pour contenir les coûts de fonctionnement. Il est précisé par ailleurs que le renouvellement de ce marché s'inscrit dans une démarche de développement durable qui fait appel à un parc de machines reconditionnées.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_099-DE





- Le nouveau marché de la téléphonie (mobiles)

	Description	Titulaires du précédent marché	Candidats	Attributaire proposé	Différence entre le nouveau et l'ancien marché par an (€ HT)
Lot unique	- Lot unique - Services de Téléphonie Mobile	ORANGE	SFR BUSINESS TEAM	BOUYGUES TELECOM	-
			BOUYGUES TELECOM		
			ORANGE BUSINESS SERVICES		
			FMI TELECOM		
TOTAL					7 294,92 €

L'ouverture d'un nouvel appel public à la concurrence pour la téléphonie mobile a permis en 2023 d'obtenir une offre de service améliorée (+ de data) pour un coût annuel qui permet une économie de 7 294.92 € HT. Le nouveau partenaire est BOUYGUES TELECOM.

- Le nouveau marché des assurances

Les marchés seront renouvelés en 2024. La forte sinistralité du fait de la grêle et de l'incendie du Port de plaisance ne favorise pas la reconduction des contrats en cours.

Le montant des assurances pour l'année 2024 et les années qui suivront est estimé aujourd'hui à 150 000 €/an. Le lot « dommages aux biens » est actuellement infructueux.

RISQUES	ASSUREUR	Montant cotisations					Marché au 01/01/2024	Observations
		Marché 2019-2023						
		2019	2020	2021	2022	2023		
Dommages aux biens	SMACL	11 243,49 €	10 893,53 €	11 437,91 €	13 008,51 €	22 894,25 €		En attente nouvelle consultation
Flotte automobile		8 628,85 €	9 943,79 €	11 501,58 €	13 398,54 €	17 136,02 €	30 262,00 €	Augmentation due par une prime actuelle étonnement basse et du fait du marché haussier.
Responsabilité civile	PNAS	2 337,15 €	2 394,21 €	2 936,64 €	2 549,51 €	2 394,21 €	4 374,21 €	Augmentation due à la sinistralité et surtout au marché fortement haussier.
Assurance assistance rapatriement		218,00 €	218,00 €	<i>Dt régul 2020 : 542,43</i>	<i>Dt régul 2021 : 155,30</i>	218,00 €		
Protection juridique	PILLIOT	500,00 €	500,32 €	658,60 €	562,70 €	815,00 €	1 732,96 €	Augmentation due à une prime actuelle étonnement basse et du fait du marché
Protection juridique pénale des agents et administrateurs	MMA	250,00 €	252,70 €	254,10 €	252,50 €	<i>Dt régul 2022 : 121,96</i>		
Assurance responsabilité civile pollution	SAGA					3 624,25 €	3 488,00 €	
Individuelle accidents							1 985,00 €	
TOTAL		23 177,49 €	24 202,55 €	27 006,83 €	29 989,76 €	47 342,93 €	39 857,17 €	En attente lot dommage aux biens

Le contexte national (émeutes, intempéries) pousse les assureurs à résilier les contrats des collectivités. Lors des consultations les offres sont moins nombreuses, le secteur (peu concurrentiel) se tend. Des hausses durables de tarifs sont pressenties.

- Les participations aux organismes extérieurs

COTISATIONS	CA 2022	CA prévisionnel 2023	BP 2024
ADCF (Assemblée des Communautés de France)	4 395,19	4 569,29	4 600,00
ADIL 03	424,00	424,00	424,00
ADIL 71	8 072,00	12 108,00	10 090,00
AMSL (Asso. Maire de Saone et Loire)	837,18	830,78	835,00
ATD 71 (Assistance Technique Départementale)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
CNAS	25 864,00	26 288,00	28 000,00
LE CANAL DE ROANNE A DIGOIN	967,00	967,00	967,00
PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS	361 746,00	359 613,00	360 000,00
POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE	600,00	300,00	300,00
SDIS	1 426 299,00	1 521 077,00	1 598 000,00
TOTAL	1 834 204,37	1 931 177,07	2 008 216,00

Evolution prévisionnelle + 5%

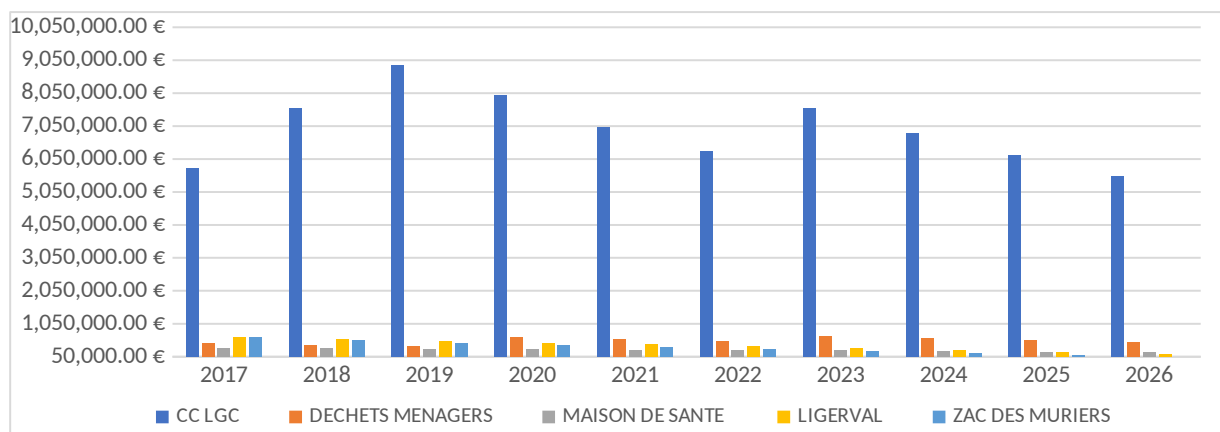
L'inflation aura vraisemblablement un impact sur les participations de la communauté de communes aux organismes extérieurs. Ces dernières sont en cours d'estimation pour 2024.

E) L'endettement de la communauté de communes et le profil d'extinction de la dette :

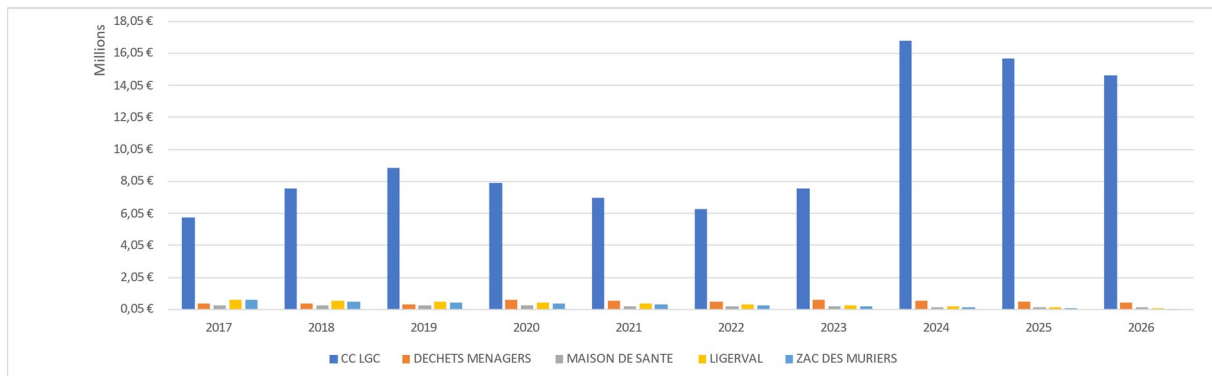
La dette de la Communauté de communes au 31 décembre 2022 sera de 7 020 010.56 € tous budgets confondus.

Deux emprunts ont été contractés en 2022. Un emprunt de 2 000 000 d'euros sur le budget principal et un emprunt de 200 000 € sur le budget annexe déchets ménagers. Cet emprunt a été décaissé en février 2023. Il ne produira tous ses effets sur le plan budgétaire qu'en 2024.

Profil d'extinction de la dette sans emprunt nouveau



Profil d'extinction de la dette avec stress d'un emprunt de 10 000 000 € en 2024



5 - LES ORIENTATIONS 2024 :

En dépenses, les orientations budgétaires 2024 sont clairement au service du projet de territoire. Ces dépenses concernent les deux sections mais également les budgets annexes.

Les ressources humaines nécessaires pour conduire ce projet de territoire seront examinées à l'occasion de la présentation de ces orientations.

Les orientations 2024 seront aussi l'occasion d'examiner les principales recettes nécessaires au projet de territoire.

A) Le projet de territoire, cap vers demain

La communauté de communes a approuvé son projet de territoire par délibération du 4 juillet 2022. Trois orientations cardinales pour décliner les engagements budgétaires du budget 2024 en 41 actions.

Toutes les actions ne sont pas reprises dans les orientations 2024. Certaines actions sont absentes des orientations budgétaires 2024 car leur développement au titre de l'année 2024 ne nécessite pas d'ingénierie budgétaire particulière.

Orientation 1 - Le Grand Charolais, un territoire de production et de création engagé dans les transitions (3 axes)

Axe 1 : Contribuer au soutien et au développement de l'économie agricole

- Redynamisation des marchés de plein air
- Actualisation de la plateforme manger local

Financement d'un poste technicien développement agricole

Axe 2 : Agir pour une économie locale dynamique :

- Salon sur les formations publiques ou privées,
- Elaborer une stratégie de développement économique à la faveur des travaux sur le PLUI

Axe 3 : Concilier environnement et développement économique :

- Projet du Moulin de Vaux
- Etude pour quantifier et valoriser le potentiel de séquestration du bocage charolais.
- Création d'un fonds de compensation carbone.

Fonds de concours au projet

Orientation 2 - Le Grand Charolais, un territoire de vie, hospitalier, solidaire et attractif (6 axes)

Axe 1 : Faciliter l'accès aux services en communiquant mieux sur l'offre existante

- Mettre en place une application permettant de diffuser les événements (illiwap - panneaux pockets)
- Transformation de l'école de musique en conservatoire labellisé à rayonnement intercommunal,

Axe 2 : Améliorer l'accès aux offres nautiques

- Définir un schéma directeur de l'offre de baignade sur le territoire.
- Assurer la pérennité du service de natation scolaire.
- Un service de transport dans le cadre du service de natation scolaire.

Mise en œuvre en année pleine en 2024

Etudes en cours

Axe 3 : Contribuer à renforcer l'offre de santé et sa connaissance :

- Sport et santé 2024,
- Les actions de dépistage 2024,

Axe 4 : Renforcer la capacité d'agir pour un aménagement du territoire qui valorise son identité, préserve sa qualité et pour améliorer l'offre de logement :

- Ouverture d'un crédit d'investissement pour le portage foncier au profit des communes du territoire.
- Etude pour l'accompagnement dans l'application de la charte paysagère et architecturale.
- Lutte contre la vacance des logements et promotion de la densification des parcelles.

Axe 5 : Permettre des mobilités plus durables :

- Améliorer les mobilités des publics les plus vulnérables (jeunes et anciens) PLM + TAD,
- Développer le covoiturage sur le territoire (promotion des aires de covoiturage existantes et de la pratique du covoiturage)
- Promouvoir et faciliter la pratique du vélo y compris les vélos électriques,

Axe 6 : Faire du tourisme, une économie présentielle, un facteur d'attractivité :

- Développer le réseau des ambassadeurs :
- Développer les accueils hors les murs
- Etude sur les niveaux de service des équipements fluviaux et fluvestre en cours,

Financement des postes 1.6 ETP en année pleine en 2024

Orientation 3 - Le Grand Charolais, une collaboration efficace entre les communes et la communauté de communes au service du territoire et de ses habitants :

Action 3 : poursuivre les actions de mutualisation (programme de formation à destination des personnels techniques et administratifs)

Action 4 : Développer le service de remplacement et de renfort (les procédures particulières biens sans maître les actes en la forme administratifs, la législation sur les cimetières, le déclassement / classement dans le domaine public, l'expropriation, le droit de préemption.)

Action 6 : le plan intercommunal de sauvegarde et la mutualisation des personnels, des matériels pendant la mobilisation de la cellule de

Contrat en cours de

Action 7 : Réaliser un audit informatique et de la téléphonie des communes

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 071-200071884-20231016-DEL2023_099-DE



B) L'évolution des effectifs du temps de travail et de la formation pour servir le projet de territoire :

La structure des effectifs en 2024 :

En 2024, il est prévisionnellement envisagé un recrutement de 5 agents pour répondre aux nouvelles missions de la collectivité (projet de territoire). L'effectif serait porté à 151 agents (permanents et non permanents).

En 2024 aucun agent ne sera admis à faire valoir ses droits à la retraite, l'effet Glissement vieillesse technicité devrait apporter sa contribution dans l'évolution de la masse salariale.

L'évolution de la masse salariale :

Le Grand Charolais comptera 151 agents au 1^{er} janvier 2024, répartis comme suit :

- Nombre d'agents permanents : 94 titulaires
- 33 contrats sur emplois permanents
- 21 agents sur emploi non permanent + 3 apprentis.
- 3 apprentis

- 90 saisonniers seront recrutés principalement pour assurer la saison d'été 2024.
- Le total des emplois au tableau des effectifs sera au 1^{er} janvier 2024 de 133.74 ETP.

Projet de création de 5 postes : 173 000 €

- Agent petite enfance au multi accueil de Charolles 25/35ème (22 000€) : *renfort du temps du repas et possibilité d'accueillir 2 à 3 enfants en plus*
- Un chargé subvention (43 000€) : *recherche financements externes*
- Assistant administratif et financier, service commande publique (32 000€) : *compensation d'un temps complet non remplacé en finances et d'un ½ ETP non remplacé en commande publique*
- Agent technique, service environnement (32 000€) : *chargé de mission pour la mise à jour des fichiers redevables, distribution des bacs*
- Chargé de mission eau/assainissement (44 000€) cofinancé par l'agence de l'eau à hauteur de 50% les deux premiers exercices : *en prévision de la prise de compétence eau et assainissement en 2026. Cette dépense sera ensuite réaffectée sur les budgets annexes.*

La masse salariale évoluera par ailleurs en 2024 du fait :

- de l'augmentation du coût du point d'indice décidé par l'Etat
- de la revalorisation des points d'indice majoré en mai et en juin 2023 pour une cinquantaine d'agents et la revalorisation de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024, soit une dépense en année pleine de 180 000 €.
- de la majoration des primes d'assurance liée aux mesures ci-dessus (estimation 15 000 €)
- du retrait du CNFPT dans le dispositif de prise en charge des frais de formation des apprentis (+ 25 000 €) en 2024.
- de l'augmentation de la cotisation employeur de la CNRACL+ 95 000€.
- de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG71, + 15 000€.
- de la mise en place des astreintes techniques opérationnelles et d'encadrement sur les 52 semaines + 25 000€.

- des avancements de carrière : 35 avancements d'échelon
- de l'amélioration des grilles indiciaires dits des « bas salaires »
- du renfort du service de secrétaire de mairie remplacement en année pleine
- du recrutement à la demande de la CAF d'un gestionnaire du Contrat Territorial Global : 48 000 € en année pleine cofinancé par la CAF à hauteur de 12 000 €)
- du renfort du service urbanisme et habitat (assistant administratif et financier : 32 000 € en année pleine) : *Poste voté en 2023 et pourvu en septembre 2023*
- du renfort du service exploitation et maintenance (Chef du service : 58 500€ en année pleine) : *Poste voté en 2023 et pourvu en septembre 2023*

La présentation du tableau ci-dessous agglomère les effectifs permanents tous budgets confondus. Les coûts inclus pour chacune des années considérées les frais liés aux recrutements des travailleurs saisonniers indispensables à l'exploitation des services communautaires (83 saisonniers pour l'année 2023).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024
EFFECTIFS	129	120	125	128	131	141	151
<i>Coûts effectif permanents</i>	4 174 547	4 346 835	4 569 060	4 752 133	5 060 677	5 511 160	5 971 733
<i>Coûts effectif saisonniers</i>	184 475	233 779	233 527	295 307	307 810	375 525	375 525
TOTAL COÛTS <i>(tous budgets CCLGC)</i>	4 359 022	4 580 614	4 802 587	5 047 440	5 368 487	5 886 685	6 347 258

La durée effective du temps de travail et le télétravail

La totalité des agents de la communauté de communes travaille 1607 heures par an. 1 274 heures de télétravail ont été effectuées de janvier à juillet 2023.

L'absentéisme :

La communauté de communes a enregistré 1 200 jours d'absence en 2022. On note que l'essentiel des absences de la collectivité est dû à des arrêts longs avec pathologies lourdes. L'année 2024 augure un nombre de jour d'absence supérieur (absence 2023 au 01/09/2023 : 2 100 j). En effet l'issue est souvent liée au départ en retraite pour invalidité.

C) La parité femmes hommes :

En 2024 l'effectif femme homme reste relativement bien partagé. Quelques professions sont très masculines (adjoint technique) quelques professions sont très féminines (auxiliaire de puériculture).

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des auxiliaires de puériculture

Auxiliaires de puériculture	100%
Adjoints administratifs	94%
Adjoints territoriaux d'animation	87%
Rédacteurs	63%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des éducateurs des aps

Educateurs des APS	100%
Adjoints techniques	80%
Attachés	57%
Assistants d'enseignement artistique	52%

D) Les recettes fiscales :

Les orientations 2024 pour les recettes fiscales seront prudentes en l'absence d'annonce particulière sur la progression des bases. Pour les besoins de la prévision budgétaire une progression des bases de 3 % sera retenue pour la préparation budgétaire.

Depuis le 1^{er} février 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour tous les contribuables. Le nouveau schéma de financement des collectivités locales et de leurs groupements entre en vigueur dans ses effets complets en 2023.

A titre d'exemple :

FRACTION TVA TH

	2022	2023
TVA nationale prévisionnelle	192 108 015 152	215 041 502 421
TVA nationale actualisée	204 596 859 036	En attente publication
TVA nationale définitive	202 715 590 389	En attente publication
Taux CCLG	0,000042331024	0,000042331024
Montant prévisionnel de compensation TVA (état 1259)	8 132 129	9 102 927
Montant actualisé de compensation TVA	8 660 794	En attente publication
Montant définitif de compensation TVA	8 581 158	En attente publication
Régularisation sur N+1	-79 636	En attente publication

Une DM est en cours d'écriture pour régulariser le paiement de cette somme trop perçue

L'année 2024 permettra de maîtriser pleinement le dispositif de compensation de cette recette importante de la communauté de communes :

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2021	CA 2022	2023			
					BP	Recettes attendues ETAT 1259 Dotations	DIFFERENCE RECETTES ATTENDUES (Imprimé 1259) - BP 2023	CA au 31/08/2023
RECETTES FISCALES TAUX VOTES	73111	T.H.	835 387,00	865 349,00	9 472 346,00	9 600 782,00	128 436,00	9 600 782,00
		T.F.B.	4 882 560,00	5 029 634,00				
		T.F.N.B.	587 998,00	606 809,00				
		C.F.E.	2 404 074,00	2 484 349,00				
		ROLES SUPPLEMENTAIRES TH	13 182,00	11 955,00				
	7318	ROLES SUPPLEMENTAIRES TF	4 725,00	2 153,00				
		ROLES SUPPLEMENTAIRES CFE	114 065,00	6 925,00				
		CENTIMES TH - TF - CFE	0,00	0,00				
		Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00				
		Total recettes fiscales taux votés	8 841 991,00	9 007 174,00				
AUTRES RECETTES FISCALES	73111	T.H.			51 828,00	53 223,00	1 395,00	53 223,00
		Taxe additionnelle	47 535,00	48 847,00				
	73112	CVAE	1 608 033,00	1 526 142,00	1 526 142,00	0,00	-1 526 142,00	0,00
	73113	T.A.S.C.O.M.	572 033,00	628 725,00	570 000,00	628 725,00	58 725,00	628 725,00
	73114	IFER	243 106,00	261 762,00	250 000,00	273 025,00	23 025,00	273 025,00
	7364	Prélèvement sur les produits des jeux	10 020,27	6 487,14	6 000,00	6 000,00	0,00	6 654,97
	7382	Fraction TVA TH	7 903 600,00	8 660 794,00	8 539 519,00	9 102 627,00	563 108,00	9 102 627,00
	Fraction TVA CVAE				1 742 056,00	1 742 056,00	1 742 056,00	
	Total Autres recettes fiscales	10 384 327,27	11 132 757,14	10 943 489,00	11 805 656,00	862 167,00	11 806 310,97	
Total produit des taxes			19 226 318,27	20 139 931,14	20 415 835,00	21 406 438,00	990 603,00	21 407 092,97
Ecart CA N - CA N-1			-188 658	913 613	1 266 506,86	1 267 162		

La tendance se confirme : les recettes fiscales taux votés deviennent inférieures aux autres recettes

La fraction de TVA TH devient un élément important du pilotage des recettes de la communauté de communes.

Cette dernière est très variable en fonction du contexte économique

La préparation budgétaire 2024 se fera une nouvelle fois à taux constant, afin de ménager l'effort fiscal qui est demandé au contribuable (OM + GEMAPI + IMPÔT COMMUNAL = plus de 1 million d'euros prélevé en plus chaque année depuis 2020).

E) Les recettes, les dotations

L'enveloppe des dotations de l'Etat est résolument en légère hausse d'année en année selon les annonces des services de l'Etat. En euros constant et compte tenu de l'inflation les dotations sont en légère baisse.

Par ailleurs la répartition sur notre territoire affiche clairement une baisse en euro courant. Cette dernière reste modeste au regard des recettes totales de notre EPCI.

Les systèmes de répartition complexe à appréhender ne sont pas favorable à notre territoire qui connaît un recul démographique.

La population DGF est utilisée pour calculer la dotation

RECETTES	ARTICLE	COMPOSANTES	CA 2021	CA 2022	2023			
					BP	Recettes attendues ETAT 1259 Dotations	DIFFERENCE RECETTES ATTENDUES (imprimé 1259) - BP 2023	CA au 31/08/2023
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	74124	Dotation de base	903 376,00	860 582,00	860 582,00	811 687,00	-48 895,00	811 687,00
		Dotation de péréquation						
		Bonification ou Majoration						
		Redressement Finances publiques						
DOTATION DE COMPENSATION	74126	Part CPS	1 234 838,00	1 207 751,00	1 177 751,00	1 200 739,00	22 988,00	1 200 739,00
Total dotations			2 138 214	2 068 333	2 038 333	2 012 426	-25 907	2 012 426
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	74833 74834 74835 748368	Allocations compensatrices (TH)	237 186,00	220 857,00	223 963,00	239 527,00	15 564,00	240 111,00
		Allocations compensatrices (TFB)						
		Allocations compensatrices (TFNB)						
		Allocations compensatrices (TP/CFE)						
		Allocations compensatrices (CVAE)						
Total dotations et allocations compensatrices			895 966	947 808	950 804	975 493	24 689	976 077
FPIC	73223	FPIC (part CCLGC)	511 550,00	509 689,00	509 000,00	509 000,00	0,00	492 273,00
Total FPIC			511 550	509 689	509 000	509 000	0	492 273
Total dotations et allocations compensatrices			3 545 730	3 525 830	3 498 137	3 496 919	-1 218	3 480 776
Ecart CA N - CA N-1			509 355	-19 900		-28 911		-45 054

L'érosion des dotations constatées en 2022 se poursuit en 2023



F) Les recettes les produits des services

PRODUITS DE SERVICES BUDGET PRINCIPAL (Chapitre 70)	2023 (au 01/08/2023)	2022	2021	2020	2019	2018
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	48 375,90	112 722,49	118 752,39	69 824,00	102 564,00	106 281,00
70631 - A caractère sportif	31 225,60	138 233,81	58 805,80	89 302,88	157 599,50	152 513,20
70632 - A caractère de loisirs	44 157,50	128 963,72	97 339,86	60 429,80	61 096,88	32 839,37
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	48 277,23	92 159,94	87 258,75	67 050,18	72 064,95	74 620,86
70688 - Autres prestations de services	30 214,38	47 063,02	60 370,56	55 707,13	53 660,59	62 919,40
7078 - Autres marchandises	900,99	0,00	2 600,50	5 904,50	6 296,50	6 680,00
70845 - Aux communes membres du GFP	12 900,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848 - aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	0,00	23 112,00	22 802,00	14 564,00	14 685,00	6 724,00
70875 - Par les communes membres du GFP	0,00	8 343,00	8 343,00	22 125,68	14 273,50	7 643,60
70878 - par d'autres redevables	10 104,96	18 076,59	29 053,29	41 211,17	22 074,24	59 455,07
7088 - Autres produits d'activités annexes (abTs et vente d'ouvrages)	4 008,48	7 932,72	12 238,68	7 617,46	16 968,71	8 769,11
Total revenus des services	230 165,04	584 507,29	497 564,83	435 577,82	521 283,87	518 445,61
70841 - Rbst des frais de personnel des budgets annexes	0,00	693 801,00	592 552,00	71 042,00	36 105,00	29 254,00
TOTAL GENERAL	230 165,04	1 278 308,29	1 090 116,83	506 619,82	557 388,87	547 699,61

Le produit des services sera évalué pour l'année 2024 à

Le remboursement du personnel mis à disposition des budgets annexes apportera une recette en 2024 d'environ 700 000 €

G) Les recettes liées aux placements dans l'attente de réemploi

Par délibération du 4 avril 2023 le Conseil Communautaire a autorisé à placer dans l'attente de réemploi les sommes issues de la vente d'éléments de patrimoine et du remboursement de primes d'assurance.

Les placements se font sur des comptes à termes plusieurs placements sont en cours de réalisation. Ils seront complétés au cours de l'année 2024.

COMPTE A TERME
 Suivi Helios : Compte 5162

N° CAT	Date d'ouverture	Désignation	Durée placement	Montant	Taux nominal	Taux actuariel	Date échéance
710042200077342	06/07/2023	Vente PETR	12 mois	230 000,00	3,57%	3,62%	30/06/2024
		Vente RONIC		270 000,00			CAT à ouvrir en aout 2023
		Vente garage St Bonnet de Joux		22 000,00			CAT à ouvrir en septembre 2023
		Vente siège ex CCVAL		460 000,00			CAT à ouvrir en décembre 2023

H) Une projection sur les investissements 2024

1 - Les investissements en cours

- Siège hippodrome :

Les financements sur le siège de la Communauté de communes, avenue de l'hippodrome à Paray le Monial, sont en cours de mobilisation. Le programmiste a travaillé pour définir les besoins à satisfaire. Un découpage par tranche est en train de s'organiser. L'accueil des services techniques basés à Molinet sera une première priorité suivi des salles de réunion réservées aux élus.



- Aire de grand passage des gens du voyage :

L'aire de grand passage des gens du voyage est prévue au schéma départemental des gens du voyage au lieu-dit Les Bons Vins sur la commune de Paray le Monial. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue pour élaborer le projet d'implantation. Le travail de la société Ingépro a permis de révéler que l'équipement du terrain pressenti était très onéreux. Une proposition alternative est en cours d'étude en bordure de la RCEA. Le terrain appartient à l'Etat. Les services de la Préfecture ont été saisis. La communauté de communes est dans l'attente de connaître leur avis sur l'offre d'achat qui a été formulée.



- Terrain multisports à Paray le Monial :

La communauté de communes a développé à la demande de la commune de Paray le Monial un projet de réhabilitation lourde de proximité d'un terrain multisports. Des demandes de financements ont été effectuées et obtenues. Le dossier de consultation et les travaux seront engagés dans les mois prochains.



2 - Les nouveaux investissements

- ALSH à Digoin :

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2023 pour explorer la faisabilité de l'installation de l'ALSH qui était organisée précédemment sur la commune de Varenne Saint Germain. Le site de l'ancienne école Titus Bartoli a été envisagé avant de retenir la solution de l'école « Le Launay » à Digoin. L'année 2024 sera l'occasion de consolider une mission de maîtrise d'œuvre sur ce site et de déterminer l'enveloppe des investissements nécessaires.



- Travaux toiture du port de plaisance suite grêle :

L'orage de grêle du 21 juin 2022 a détruit la toiture du Port de Plaisance. La réfection totale du toit sera réalisée en 2024.



- Extension halte nautique Molinet : 210 500 € HT

Un projet d'extension de l'aire d'accueil de camping cars associée à la halte nautique à Molinet sera inscrit au budget 2024.



Afin de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire, les nouvelles études structurantes suivantes seront conduites en 2024 :

- Mise en œuvre d'un schéma de mobilité simplifié
- Réalisation d'études concernant les friches (recensement et étude particulière concernant la faïencerie de Digoin)
- Requalification d'ilots urbains dégradés
- Extension Ligerval : étude de la réserve foncière
- Etude sur le potentiel de production d'électricité photovoltaïque du territoire et sur le type de montage juridique et financier à mettre en œuvre en matière d'énergies renouvelables

6 - LES ENGAGEMENTS PLURI ANNUELS :

Les autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminés.

Les CP correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Listes des autorisations de programme à compter de 2021 :

- PLUI : 629 520 € (CP 2021-2024)
- OPAH : 1 500 000 € (CP 2021-2026)
- SIEGE-HIPPODROME : l'autorisation de programme pourra être proposée dès que la phase travaux sera consolidée après la signature des marchés.

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement

La M 57 autorise pour les dépenses de fonctionnement des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la communauté de communes s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Des autorisations d'engagement seront éventuellement à prévoir en 2024 pour la section de fonctionnement (possibilité offerte par la M57).

7 - LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES :

La Communauté de Communes Le Grand Charolais dispose de 8 budgets annexes :

A) Budget déchets ménagers (023) :

Démarré en 2021, les travaux donnant l'impulsion nécessaire à la réforme de la gestion des déchets se poursuivent. Le principe s'oriente vers un système incitatif, citoyen, solidaire et responsable.

La communauté de communes reste en ordre de marche pour les années 2023 - 2024 - 2025 pour accompagner l'optimisation du service ainsi que la prévention et la réduction de la production des déchets :

- La conteneurisation dans 29 communes a été réalisée au 1^{er} semestre 2023 :
 - **Une primo-dotation pour les Ordures Ménagères (bac gris)** sur les communes de Charolles, Palinges, La Motte St Jean, Molinet, Chassenard, Saint Vincent Bragny, Saint Agnan, Varenne Saint Germain, Saint Bonnet de Joux, Vendennes Les Charolles, Le Rousset-Marizy ; Mais aussi sur les communes de Beaubery, Grandvaux, Saint Aubin en charollais, Oudry, Martigny Le comte, Coulanges et Saint Bonnet de Vieille Vigne.
 - **Une adaptation des bacs pour les Ordures Ménagères (bac gris) et les Recyclables (bac jaune)** pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoin, Vitry en charollais, Saint Yan, L'hôpital le Mercier, Saint Léger Les Paray, Volesvres, Poisson, Versaugues, Nochize et Hautefond.
- La mise en place de l'extension des consignes de tri :
 - En renforçant les points d'apport volontaire avec l'ajout de colonnes aériennes ;
 - En accolant les stickers sur toutes les colonnes aériennes et enterrées ;
 - En distribuant des affiches aux mairies et bailleurs ;
 - En accompagnant l'action de sensibilisation des ambassadeurs du tri du Smevom dans l'habitat vertical (mars-avril-mai).
- L'optimisation des collectes en porte à porte au 1^{er} juin 2023 :
 - **En appliquant la baisse de fréquence de la collecte des Ordures Ménagères** (passage de C2 à C1 pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoin, Charolles et Palinges) ;
 - **En appliquant la baisse de fréquence de la collecte des Recyclables** (passage de C1 à C0,5 pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoin, Vitry en charollais, Saint Yan, L'hôpital le Mercier, Saint Léger Les Paray, Volesvres, Poisson, Versaugues, Nochize, Hautefond et Varenne St Germain).
- L'amélioration du réseau des colonnes aériennes défectueuses du Verre avec l'acquisition de 18 colonnes
- La poursuite du développement du compostage domestique et partagé :
 - Avec l'opération kits compost (500) et kits poulaillers (50) à destination des particuliers ;
 - Avec la mise en place des placettes de compostage partagées en pieds d'immeubles et dans les bourgs/lotissements : 10 à 15 /an
- La sensibilisation des « gros producteurs », identifiés sur le territoire, afin de les accompagner dans la gestion de leurs déchets
- Le développement des missions de prévention et d'économie circulaire :
 - En poursuivant les actions de sensibilisation auprès des scolaires, avec visite du centre de tri et des déchetteries ;
 - En effectuant des suivis de collectes en porte à porte
 - En animant des réunions de sensibilisation en pieds d'immeuble

Une réflexion est également en cours pour mieux encadrer l'accès aux déchetteries aux seuls usagers du territoire dans le cadre du renouvellement du marché de gestion des 5 déchetteries, qui interviendra en mai 2024.

Enfin, les étapes préparatoires à la mise en place éventuelle d'une redevance incitative se poursuivront sur l'année 2024.

Toutefois, les incertitudes portent essentiellement aujourd'hui sur l'évolution des coûts de traitement qui ne sont pas complètement maîtrisés par le Grand Charolais (évolution des volumes d'ordures ménagères traités).



En ajoutant le contexte inflationniste démarré en 2022, qui devrait se poursuivre à minima en 2024, une évolution de la redevance pour 2024, au seul niveau de l'inflation semble raisonnable.



Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Fonctionnement

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 6 279 703,00	 6 279 703,00

En investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 953 603,00	 953 603,00

B) Budget SPANC (31) :

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Les tarifs feront l'objet d'une réflexion en 2024

Fonctionnement

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) 252 500,00	 252 500,00

Investissement

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) 9 790,00	 9 790,00

C) Budget maison de santé (049)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Deux emprunts qui s'achèveront en 2034 et 2036

Fonctionnement

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	67 130,00	72 525,00	72 525,00
--	-----------	-----------	-----------

Investissement

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 813,00
---	-----------

D) Budget lotissement LIGERVAL (056)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Fonctionnement

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	4 067 041,65	3 846 304,09	3 846 304,09
--	--------------	--------------	--------------

Investissement

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 934 937,49	3 903 159,93	3 903 159,93
---	--------------	--------------	--------------

E) Budget ZAC des Muriers (64)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Fonctionnement

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	157 600,00	165 800,00	165 800,00
--	------------	------------	------------

Investissement

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	67 364,00	66 062,00	66 062,00
---	-----------	-----------	-----------

F) Budget office du tourisme (72)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	273 500,00	273 500,00

G) Budget Port de Plaisance (80)

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Fonctionnement

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	145 050,00	145 050,00

H) Budget GEMAPI (114) :

Pour mémoire le budget primitif voté en 2023 :

Les cotisations aux syndicats sont la partie la plus importante de la dépense de fonctionnement

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	221 772,00	221 772,00

Investissement :

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	26 500,00	26 500,00

La taxe GEMAPI finance en investissement à ce jour des études